

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 26
Nombre de conseillers en exercice : 26
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 23

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le dix-neuf décembre à 19h56, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme LAFAY Monique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, M. Gauthier SAVART, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme CHARDIGNY Mireille et M. MERCIER Michel

Était absent : M. PAIN Philippe

M. ROZIER Raphaël est nommé secrétaire de séance.

Le Maire précise aux élus qu'il souhaite enlever un sujet : emprunt commune et ajouter un nouveau sujet à l'ordre du jour. Il s'agit d'une délibération concernant la vente d'un terrain communal à CELLNEX.

Les élus sont d'accord.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2024

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 23

M. le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21/11/2024 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 5 abstentions (M. CHAFFAUD Jérôme, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, M. ROZIER Raphaël et M. TRUCHON Pierre) le PV de la séance du 21/11/2024.

2 – MODIFICATION - COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de votants : 23

Le Maire rappelle aux élus que cette délibération doit être votée à bulletin secret sauf s'ils sont tous d'accord pour ne pas le faire. Tous acquiescent.

F ROBIN ayant démissionné le mois précédent, les commissions municipales doivent être mises à jour.

Il leur demande si certains d'entre eux veulent intégrer une/des commissions.

G SAVART souhaite intégrer la Commission Bâtiments.

M. le Maire rappelle :

Au sein de chaque commune, des commissions composées de membres du conseil municipal peuvent être facultativement mises en place. L'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permet en effet au conseil municipal de former « des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil municipal détermine librement le nombre de membres des commissions.

M. le Maire en est le président de droit et chaque commission désigne un vice-président pouvant la convoquer et la présider en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Pour les communes de plus de 3 500 habitants « la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ». L'expression du pluralisme des élus au sein de

l'assemblée communale est garantie, pour les commissions municipales par la représentation proportionnelle des différentes tendances du conseil municipal tel qu'elles existent à la date de formation de chacune des commissions sous réserve que chaque tendance, quel que soit le nombre des élus qui la composent, ait la possibilité d'y être représentée.

Le vote a lieu au scrutin secret, toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L 2121-21 du CGCT).

Par une délibération n°2023/46 du 19/10/2023, les membres de ces commissions ont été élus.

Suite à la démission de M. Florent ROBIN, il s'agit de le remplacer ou non dans les commissions où il siégeait ; les autres élus restant en place ou pouvant changer ou intégrer une commission.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande des membres du Conseil Municipal de procéder à un vote au scrutin public,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote au scrutin public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MODIFIE les commissions communales suivantes :

- Bâtiments,
- Jeunesse et affaires scolaires,
- Voirie et aménagement des centres bourgs,

- DECIDE de nommer les membres de ces commissions.

Annexe : Tableau des membres des commissions municipales

Tableau annexe à la délibération du 19 décembre 2024

Membres des commissions municipales

Commission finances

| | |
|------------------|------------------------|
| Pierre TRUCHON | Jean-Jacques BESSON |
| Raphaël ROZIER | Annick DONGUY |
| Eric DIOCHON | Marie-Pierre GAUTHERET |
| Isabelle MERONI | Marie-Dominique BUIRET |
| Nicolas ECOCHARD | Gauthier SAVART |
| Laurence MICHAUD | Mireille CHARDIGNY |
| Catherine NAVAS | |

Commission environnement et agriculture

| | |
|---------------------|------------------------|
| Jean-Jacques BESSON | Eric DIOCHON |
| Nicolas PERRET | Anne-Laure SOCQUET |
| Etienne FERRAND | Marie-Pierre GAUTHERET |
| Nicolas ECOCHARD | |
| Raphaël ROZIER | |

Commission bâtiments

| | |
|------------------|------------------|
| Raphaël ROZIER | Lia ONOFRE |
| Jérôme CHAFFAUD | Monique LAFAY |
| Michel MERCIER | Philippe PAIN |
| Nicolas PERRET | Nicolas ECOCHARD |
| Eric DIOCHON | Etienne FERRAND |
| Michel FERNANDES | Gauthier SAVART |
| Annick DONGUY | |

Commission aménagement du territoire

| | |
|---------------------|---------------------|
| Christian BERNIGAUD | Eric DIOCHON |
| Raphaël ROZIER | Isabelle MERONI |
| Jérôme CHAFFAUD | Michel FERNANDES |
| Gauthier SAVART | Jean-Jacques BESSON |
| Pierre TRUCHON | Nicolas PERRET |
| Michel MERCIER | Etienne FERRAND |

Sous-commission instruction d'urbanisme

| | |
|------------------------|---------------------|
| Christian BERNIGAUD | Michel FERNANDES |
| Raphaël ROZIER | Jean-Jacques BESSON |
| Eric DIOCHON | Isabelle MERONI |
| Marie-Pierre GAUTHERET | Etienne FERRAND |
| Jérôme CHAFFAUD | |

Commission communication, animation culturelle et médiathèque

| | |
|--|-----------------|
| Marie-Dominique BUIRET | Michel MERCIER |
| Gauthier SAVART (réfèrent Site Internet) | Annick DONGUY |
| Myriam GUILLOT | Aline BEURRIER |
| Mireille CHARDIGNY | Catherine NAVAS |

Commission jeunesse et affaires scolaires

| | |
|----------------|------------------------|
| Annick DONGUY | Michel FERNANDES |
| Myriam GUILLOT | Laurence MICHAUD |
| Lia ONOFRE | Isabelle MERONI |
| Monique LAFAY | Marie-Pierre GAUTHERET |

Commission voirie et aménagement des centres bourgs

| | |
|------------------|------------------------|
| Eric DIOCHON | Aline BEURRIER |
| Raphaël ROZIER | Jean-Jacques BESSON |
| Jérôme CHAFFAUD | Dominique JOURDAN |
| Nicolas PERRET | Marie-Pierre GAUTHERET |
| Nicolas ECOCHARD | |

Sous-Commission cheminements doux

| | |
|------------------|------------------|
| Michel FERNANDES | Nicolas ECOCHARD |
| Eric DIOCHON | Jérôme CHAFFAUD |
| Nicolas PERRET | Aline BEURRIER |

Commission cimetières, espaces verts et embellissement

| | |
|------------------------|-------------------|
| Marie-Pierre GAUTHERET | Dominique JOURDAN |
| Jean-Jacques BESSON | Eric DIOCHON |
| Marie-Dominique BUIRET | |

Commission action sociale et relation avec les associations

| | |
|--------------------|------------------------|
| Isabelle MERONI | Marie-Dominique BUIRET |
| Monique LAFFAY | Michel MERCIER |
| Laurence MICHAUD | Philippe PAIN |
| Mireille CHARDIGNY | |

Commission outils numériques

| | |
|------------------------|------------------|
| Christian BERNIGAUD | Eric DIOCHON |
| Jean-Jacques BESSON | Gauthier SAVART |
| Marie-Dominique BUIRET | Michel FERNANDES |

3 – BUDGET COMMUNE : DM N°5

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 23

Suite aux rapports de P TRUCHON, Adjoint aux Finances et MD BUIRET qui a géré le dossier téléphonie, Cela concerne 3 régularisations : 1 en fonctionnement et 2 en investissements.

. P TRUCHON informe les élus que la commune doit réajuster les montants dans les comptes pour couvrir la facture plus importante du SIEA en budget fonctionnement et les études en budget investissements.

. MD BUIRET précise que la commune a actuellement 5 opérateurs pour passer à un seul opérateur : Orange Business.

Il y aura notamment le passage à la fibre de la commune, des portables vont être changés et des lignes vont être supprimées.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2024 concernant les budgets fonctionnement et investissement de la commune, détaillée comme suit :

| Désignation | Dépenses ⁽¹⁾ | | Recettes ⁽¹⁾ | |
|--|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| FONCTIONNEMENT | | | | |
| D-64131-020 : Personnel non titulaire - Rémunérations | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-65568-020 : Autres contributions | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante | 0.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total FONCTIONNEMENT | 10 000.00 € | 10 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2031-136-020 : Ecole primaire Dommartin | 0.00 € | 50 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 0.00 € | 50 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2152-138-212 : Aménagement de la traversée de Dommartin | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2152-138-845 : Aménagement de la traversée de Dommartin | 50 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-2185-111-020 : Acquisition de Matériel | 0.00 € | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 65 000.00 € | 15 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 65 000.00 € | 65 000.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

. S'agissant du budget fonctionnement, le chapitre 65 étant en négatif en raison d'une facture des cotisations 2024 plus importante du SIEA, il s'agit ici de réaffecter 10 K€ du chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante).

. S'agissant du budget investissement, la commune changeant son installation téléphonique, il s'agit ici de réaffecter 15 K€ du compte 2152-opération 138 (Aménagement de la Traversée de Dommartin) au compte 2185-opération 111 (Acquisition de matériel).

. S'agissant du budget investissement, pour les études du Pôle Communal, il s'agit ici de réaffecter 50K€ du compte 2152-opération 138 (Aménagement de la Traversée de Dommartin) au compte 2031-opération 136 (Ecole primaire Dommartin - Pôle communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE la décision budgétaire modificative n°5 du budget commune 2024 comme présentée ci-dessus.

5 – POLICE MUNICIPALE – REGIME INDEMNITAIRE ISFE

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 23

La Maire informe les élus, qu'actuellement, l'agent de la Police Municipale a 2 primes spéciales police. L'Etat a voulu appliquer à la Police Municipale le même système de primes que pour les autres agents.

A partir du 01/01/2025, cet agent aura 2 primes : IFSE + CIA.

Régime indemnitaire : Indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de police municipale et de garde champêtre

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres a instauré de nouvelles modalités de versement.

Il s'applique aux agents stagiaires, titulaires et contractuels et est composé d'une part fixe et d'une part variable.

Bénéficiaires et montants maximums

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

- 1° 33 % pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale
- 2° 32 % pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
- 3° 30 % pour le cadre d'emplois des agents de police municipale**
- 4° 30 % pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est fixé dans la limite des montants suivants

- 1° 9 500 euros pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale
- 2° 7 000 euros pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
- 3° 5 000 euros pour le cadre d'emplois des agents de police municipale**
- 4° 5 000 euros pour le cadre d'emplois des gardes champêtres.

Attributions individuelles

Conformément au décret n°91-875, le Président fixe librement les attributions individuelles dans la limite fixée au paragraphe consacré aux bénéficiaires, en fonction des critères suivants :

- La manière de servir, appréciée notamment à travers l'évaluation annuelle et ou un système d'évaluation mise en place au sein de la collectivité
- La disponibilité, l'assiduité,
- L'expérience professionnelle,
- Les fonctions et le niveau hiérarchique appréciés notamment par rapport aux responsabilités exercées, au niveau d'encadrement défini dans le tableau des emplois de la collectivité,
- L'assujettissement à des sujétions particulières.

L'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- 1° Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- 2° Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail.

Modalité de maintien et suppression

Le Conseil Municipal prend les mêmes dispositions que pour le RIFSEEP (voir la délibération concernée ; à ce jour délibération n°2024/36 en date du 20 juin 2024).

Périodicité de versement

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond défini par l'organe délibérant. Elle peut être complétée d'un versement annuel sans que la somme des versements dépasse ce même plafond. Ce complément sera versé en novembre.

Dispositif de sauvegarde

Lors de la première application des dispositions du décret, si après application des modalités de versement détaillées précédemment, le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre du régime indemnitaire antérieur (hormis tout versement à caractère exceptionnel), le montant précédemment perçu peut être conservé à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage défini (50% du plafond défini par l'organe délibérant) et dans la limite du plafond réglementaire.

Clause de revalorisation

Les primes et indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Les délibérations antérieures relatives au régime indemnitaire des agents relevant du cadre d'emplois des agents de police Municipale sont abrogées.

Sur rapport de M. le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat,

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant que conformément à l'article 2 du décret n°91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal de décider de mettre en œuvre le décret 2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale à compter du 1^{er} janvier 2024 et selon les modalités définies ci-dessus.

Monsieur le Maire fixera, par arrêté individuel, le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime, dans le respect des principes définis ci-dessus.

Les crédits seront prévus et inscrits au budget.

6 – RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 23

Vu le rapport de A DONGUY, Adjointe aux Affaires Scolaires,

Elle rappelle notamment les tarifs actuels et à venir du collège :

. Forfait : 3.83 € puis 3.95 €

. Ticket : 4.29 € puis 4.50 €.

Elle a réuni la Commission scolaire et en a informé le Bureau municipal.

Tous sont d'accord pour passer de 4.30 € à 4.60 € soit une augmentation de 7% = 30 centimes

Pour comparer, G SAVART précise que le repas coûte 4.10 € à Saint -André-de Bâgé.

N ECOCHARD précise que cette augmentation est liée à l'augmentation des prix par le Conseil Départemental qui veut lisser le prix des forfaits sur l'ensemble du territoire.

Il admet que cette augmentation se fait au détriment des familles.

A DONGUY rappelle qu'en plus, une nouvelle augmentation aura lieu pour la rentrée scolaire 2025.

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin du 23 mai 2019 concernant le tarif participation surveillance interclasse et restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les tarifs de restauration scolaire comme suit :

- 4,60 € pour les inscriptions en ligne

- 5,50 € hors inscription en ligne ou inscription tardive

- PRECISE que la présente délibération sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

7 – CELLNEX – VENTE DU TERRAIN SIS LES CRUISETTES

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 23

Vu le rapport du Maire et de P TRUCHON, Adjoint aux Finances,
Actuellement, la commune perçoit une location pour le pylône sis Les Cruisettes.
Le contrat a été signé en 2022 pour 12 ans soit 40000 € à percevoir.

Le Maire présente la société CELLNEX et ses arguments :

On Tower France est issue du Groupe Cellnex Telecom, principal opérateur d'infrastructures de télécommunications en Europe. Depuis sa création, On Tower France s'inscrit dans une dynamique de développement et de pérennisation de son parc. Au travers de contrats conclus avec ses partenaires opérateurs, On Tower France, propriétaire des infrastructures, assure le maintien de leurs réseaux à un niveau optimal sur tout l'hexagone et figure parmi les acteurs clés du secteur.

Sa mission est pluridisciplinaire et expérimentée. Son équipe assure la gestion opérationnelle (opérations d'évolution techniques, d'entretien, de maintenances préventives et curatives des sites).

Elle intervient sur ses infrastructures dans le strict respect des règles de sécurité et des normes environnementales.

On Tower France peut aider les collectivités à financer l'un de leurs projets (aménagement, construction, rénovation, imprévu financier...) en rachetant le terrain sur lequel l'infrastructure dont elles sont propriétaires est installée. Une opération qui leur permettrait de valoriser rapidement par une offre avantageuse.

Cela permettrait :

- . Une pérennisation de la relation bâtie ensemble
- . Une valorisation du bien de la collectivité
- . Une gestion patrimoniale maîtrisée
- . Une expertise dans le domaine des infrastructures télécoms
- . Une équipe de professionnels disponibles et réactifs
- . Une relation privilégiée avec un chargé de patrimoine dédié.

Un échange s'ensuit entre élus.

Certains soulignent les inconvénients : la perte du terrain et, si CELLNEX l'achète, elle fera ce qu'elle veut sur le/son terrain.

Ils comprennent qu'il y aura une servitude de passage mais ils répondent que la commune ne sera plus chez elle.

D'autre s'interrogent sur l'objectif réel derrière cet achat de terrain compte tenu de l'augmentation facile du prix.

D'autres encore craignent qu'elle ne démonte pas l'antenne si elle ne l'utilise plus.

JJ BESSON précise que dans le contrat avec le SIVOS, le démantèlement est prévu même en cas d'achat du terrain

G SAVART compare le terrain SEMCODA avec cette vente ; c'est une friche dont la commune n'arrive pas à obtenir la valorisation. Plusieurs élus lui répondent que ce n'est pas comparable.

P TRUCHON dit que financièrement c'est intéressant ; beaucoup d'élus sont dubitatifs.

E DIOCHON réplique, qu'au bout de 15 ans, nous sommes perdants.

G SAVART ajoute qu'il s'est renseigné et qu'il existe un rapport de la Banque des Territoires plutôt négatif sur ces achats et que cela cache une concentration de ces sociétés dans le secteur privé avec une mainmise sur les antennes, la téléphonie.

Il donne un exemple : c'est comme si EDF vendait ses poteaux électriques.

P TRUCHON lui rétorque qu'un tel phénomène ne concerne pas la Mairie. Certains élus ne sont pas d'accord avec lui.

Le Maire conclut que, pour lui, c'est une opportunité pour la commune mais qu'il peut comprendre que certains des élus aient des doutes.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, concernant la vente du terrain sis Les Cruisettes, à Bâgé-La-Ville, 01380 BAGE-DOMMARTIN où se situe un pylône CELLNEX,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec :

- Sept voix pour (M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme DONGUY Annick, Mme LAFAY Monique et M. TRUCHON Pierre)
- Six voix contre (M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. PERRET Nicolas et M. Gauthier SAVART)
- Dix abstentions (M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme JOURDAN Dominique, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. ROZIER Raphaël et Mme SOCQUET Anne-Laure)

. ACCEPTE la vente de la portion de la parcelle section G numéro 476, sise Les Cruisettes, à Bâgé-La-Ville 01380 BAGE-DOMMARTIN d'une surface d'environ 90 m² moyennant le prix de 50 000 Euros Nets/HT avec la constitution de toutes servitudes d'accès et de tréfonds utiles ; au profit de la société ON TOWER FRANCE ou toute société du Groupe CELLNEX TELECOM SA auquel il appartient (dont notamment CELLAND ESTATE MANAGEMENT FRANCE)

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes se référant à ladite vente.

8 – DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. le Maire fait un point sur les décisions prises par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire.

9 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Finances (P TRUCHON) :

. Financement des 4 projets :

Il présente financièrement les 4 projets de la commune aux élus.

2 subventions sont en attente : la Région (92 K€) et le Fonds de Concours de la CCBS (montant en attente).

Même si le sujet a été retiré de l'ordre du jour, la commune devra donc emprunter ; avec les derniers chiffres, il pourra affiner le montant et la commune pourra resolliciter les banques. Une réunion avec la banque du territoire aura lieu en début d'année. Cet emprunt va donc être remis à l'étude et nous devrions le voter en 01/2025.

. Budget 2025 : Le Maire appuie P TRUCHON en précisant que tous les deux devront être informés et valider tous les projets et dépenses et qu'il y aura certainement des arbitrages à avoir.

- Commission Bâtiments (R ROZIER) :

. Pôle communal :

Le 18/12/2024, les entreprises sélectionnées ont été convoquées pour la 1^{ère} réunion de chantier mais elles n'étaient pas toutes là, ce qu'il trouve regrettable.

Il y aura des réunions tous les mercredis matin à 09h. C'est Michel MERCIER qui s'y rendra pour représenter la commune mais il ne devra pas intervenir et faire passer les remarques de la commune par l'architecte afin qu'il soit au courant de tout.

Le début de travaux est fixé au 27/01/2025

Le 06/01/2025, la 1^{ère} entreprise va faire les séparations et cloisonner les 2 parties : habitables et en travaux.

Le 16/01/2025, les entreprises de terrassement vont attaquer la démolition de dalles et du terrassement.

Le reste va suivre très vite.

. Algecos :

Nous avons pensé garder les Algecos jusqu'en 07/2025 mais il est possible que nous les conservions jusqu'en 10/2025.

. Un entrepreneur a remarqué qu'il y a des tuyaux d'eaux usées de différentes dimensions sous la rampe ; l'idée est de les changer. Une inspection caméras a été commandée par une entreprise spécialisée.

. Déménagement :

Le Maire salue le déménagement : tout s'est bien passé et tout le monde y a participé (agents et enseignants). Ils ont été très efficaces.

Les 2 classes sont dans les Algecos et la garderie est dans la salle polyvalente.

- Commission Voirie (E DIOCHON) :

. Aménagement de la Route du Corridor :

Les trottoirs sont terminés.

La SOCAFL reviendra mi-février pour faire la voirie.

Un courrier va être envoyé aux riverains pour les reprises de voirie (200 m² de reprise)

POLARIS est missionnée pour la reprise des parcelles.

Un busage a dû être ajouté vers Logidia.

Il a un devis de 25 K€ pour 400m² d'espaces verts. Il a demandé au Responsable du Service technique de le revoir à la baisse. S'ensuit un échange entre élus.

E FERRAND rappelle qu'il avait demandé un 2nd devis pour les espaces verts pour les PAV qu'il n'a jamais obtenu et il réclame à ce que cela soit fait pour la Route du Corridor.

N PERRET l'appuie : les élus de la commission doivent être consultés.

J CHAFFAUD souligne qu'il ne veut pas que cela soit au détriment du curage des fossés, de la fauche et de la voirie.

Il rappelle que la MFR pourrait aider le Service Technique.

AL SOCQUET propose de consulter la société SOUPE à Chatillon sur Chalaronne pour avoir un 2nd devis.

N PERRET s'étonne du prix de l'arbre mentionné par E DIOCHON.

Le Maire lui rappelle que, ce devis ne pouvant pas être signé avant fin 12/2024, cette dépense devra donc figurer dans le nouveau budget et ne pourra pas être payée avant.

E DIOCHON lui répond que c'est convenu ainsi avec le fournisseur.

. Personnel :

F ROBIN s'est bien intégré à l'équipe.

. G SAVART transmet au Maire la réflexion du Comité paroissial : l'église de Dommartin n'est pas mise en valeur. Elle est dans le noir.

Le Maire en convient et demande à MP GAUTHERET et E DIOCHON d'y veiller pour l'an prochain.

- Commission communication et culture (MD BUIRET) :

- . Salon du Livre du 23/11/2024 : présence de 29 auteurs et de 300 visiteurs
- La veille, une illustratrice s'est rendue dans les classes de PS et MS à Dommartin et de GS à Bâgé-la-Ville : 52 enfants ont travaillé avec elle et leurs dessins ont été affichés au salon.
- . Médiathèque et bibliothèque :
Il y a eu 76 animations dont 64 à Bâgé-la-Ville, 2 à Dommartin et 10 hors les murs
- La bibliothèque de Dommartin va rester ouverte pendant les travaux mais nous ne savons pas quand elle va fermer.
- La porte qui va dans la cour va être condamnée.
- . Le prochain bulletin municipal est pratiquement terminé.
La distribution est prévue les 06-08/01/2025 avec le calendrier des fêtes et le 13/01.
- . Les panneaux signalétiques ont été reçus et vont être installés par le Département et le Service Technique de la commune.
- . Samedi 18/01/2025 vers 9h : elle aura besoin des élus pour installer la cérémonie des vœux au boulodrome de Dommartin.
- Les invitations sont en cours d'envoi.
- . 11/12/2024 : réception des bénévoles du fleurissement de Bâgé-la-Ville avec le Service Technique (explication sur le label et échanges entre tous).

- Commission Affaires Sociales (I MERONI) :

- . Empaquetage et distribution des colis de la MARPA : 5 membres du CCAS ont fait les colis et 2-3 membres du CCAS les ont portés dans les EHPAD.
- Hier, a eu lieu la livraison aux 2 MARPA de Bâgé-Dommartin avec le CMJ.
- Les personnes ont trouvé le colis joli et elles étaient contentes.
- . Le 03/12/2024 elle a participé à la commission petite enfance de la CCBS.
- Ils ont retravaillé sur les fiches actions pour une meilleure cohérence entre les communes.
- . La ludothèque de Bâgé-la-Ville va rouvrir le 07/01 mais les horaires sont différents.
- Celle de Replonges ne va pas rouvrir pour le moment.
- . Il y aura un article sur la Maison de la parentalité dans le bulletin afin de la faire connaître.
- . France Services va être gérée par la Poste de Feillens mais c'est plutôt en attente.
- . Livraison de repas : la demande est en baisse car il y a moins d'adhérents.
- Il y aura maintien du prix 2024 en 2025.

- Informations diverses :

- . Le Maire et le policier municipal ont rencontré la référente de la gendarmerie pour faire le point sur notre territoire.
- 19 personnes ont été verbalisées aux PAV (19 x 90 €) en 2024.
- . 04/12/2024 : Présentation des maisons Monsenior
- Le concept a été présenté : 3 seniors pour une auxiliaire de vie.
- L'ouverture est prévue en 05/2025.
- La Mairie sera conviée pour inaugurer le site.
- Il y a les mêmes maisons à Manziat et à Replonges.
- . Fêtes de Noël sur la commune : le Maire adresse ses remerciements aux associations pour ces marchés, ; à noter beaucoup de présence des parents
- . Il félicite aussi les 2 associations pour les décorations de Noël.
- . 13 et 14/12/2024 : Concerts du centenaire de l'UM3BD
- C'est un très grand succès avec 800 personnes sur 2 jours et une oeuvre créée spécialement par un grand compositeur.
- L'association remercie la municipalité pour le soutien logistique

- Commission Bâtiments (R ROZIER) – suite :

- . Démoussage d'une partie du toit de l'église de Bâgé-la-Ville
- Au départ, il avait pensé que le Service Technique le ferait mais ils ont préféré avoir recours à une entreprise avec du personnel habilité à travailler en hauteur et cordiste. Ils ont coupé les fougères et démousser les lauzes.
- Un échange s'ensuit sur la périodicité de ce nettoyage.
- Apparemment cette opération doit être réaliser dans une fraction inférieure à 10 ans.
- . Garderie – AHSL : la commission composée du Maire, de R ROZIER, de A DONGUY, de L ONOFRE et 2 personnes de Bag'Evasion a sélectionné 3 architectes parmi 27.
- Même si l'Agence d'Ingénierie avait préparé le dossier, cela a été dur de choisir car il a fallu tenir compte des sensibilités de chacun et se mettre d'accord.
- Les 3 ont été retenus par rapport à leur projet ; il n'y avait pas de note à donner.
- Ont été retenus : CAP ARCHITECTES (Miribel) CHASSAGNE à Bourg-en-Bresse et Archétype (Mâcon) ; ce dernier a fait le restaurant scolaire à Feillens.
- Ils vont venir présenter leur projet que nous devons avoir étudié avant.
- Le 27/01/2025 à 19h30 aura lieu une réunion de travail sur ces projets

Il propose d'élargir un peu la commission pour inclure plus d'élus ; avis aux amateurs.

Il rappelle la demande de la commune : un bâtiment pas trop cher, pas énergivore et pas tape à l'œil.

A l'issue, 1 seul architecte sera retenu.

- Commission Bâtiments de la CCBS (R ROZIER) :

Il a participé à la commission bâtiments de la CCBS, plusieurs projets de travaux de réfection de bâtiments sont à l'étude : gymnase de Manziat et de Replonges, étanchéité du gymnase Armand MOREL, toit de Boulodrome, menuiseries à Pont-de-Vaux, réfection des bassins de la piscine...

2025 : il y a d'autres projets d'investissements en cours de réflexion.

- Commission Jumelage (AL SOCQUET) :

. Choucroute le 18/01/2025

. Visite du 24 au 26/10/2025 en Allemagne avec des officiels et des citoyens.

- Autres sujets :

. Demande de JM VILLIBORD.

Il y a des semi-remorques qui veulent aller chez Khune et Nagel qui viennent dans sa rue et qui s'embourbent.

Tous les accotements sont abimés.

Certains élus suggèrent de mettre un panneau.

Le Maire propose d'envoyer un email à la CC de la Veyle pour les en informer et agir en conséquence.

. Route de la Griffonière : il y a encore un trou près du château d'eau.

Il faut relancer la mairie de Bâgé-le-Châtel.

. Une chambre de Telecom est enfoncée Route de la Gare : il y a une quille dessus

E FERRAND suggère d'appeler ORANGE.

La séance est levée à 22h15.

| Nom Prénom | Signature |
|---------------------|--|
| BERNIGAUD Christian |  |
| ROZIER Raphaël |  |